

MONTCALM (LOUIS-PIERRE-MARIE-PAUL-IPPOLYTE-DÉCADON, MARQUIS DE), député de 1815 à 1822, né à Saint-Sulpice (Haute-Garonne) le 10 septembre 1775, mort à Montpellier (Hérault) le 28 février 1857, petit-fils du marquis de Montcalm tué à Québec, et fils du marquis de Montcalm-Gozon député aux États-Généraux de 1789, prit part à différents mouvements royalistes dans le Midi pendant la Révolution. Colonel et chevalier de Saint-Louis à la première Restauration, puis commissaire extraordinaire du roi au moment des Cent-Jours, il fit la campagne du Pont-Saint-Espirit, sous les ordres du duc d'Angoulême, campagne qui aboutit à une capitulation. Après Waterloo, il marcha sur Montpellier, où il fit arborer le drapeau blanc. Élu, le 22 août 1815, député du grand collège de l'Hérault, par 93 voix (166 votants, 232 inscrits), il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable, et fut réélu, le 4 octobre 1816, par 86 voix (164 votants, 227 inscrits), et, le 2 septembre 1817, par 612 voix (1,054 votants, 1,919 inscrits). Il garda sa place au côté droit, et se signala par son exaltation royaliste : le 9 novembre 1815, il réclama la peine de mort contre ceux qui arboreraient le drapeau tricolore. Pendant la session de 1816-1817, il demanda que le vote des électeurs pour les députés eût lieu à haute voix, fit partie novembre 1816) de la commission du budget pour le 3^e bureau, parla (décembre) contre la nouvelle loi électorale, se montra partisan de la responsabilité des ministres, et vota toutes les lois d'exception. A sa sortie de la Chambre, il fut fait maréchal de camp (1823), et officier de la Légion d'honneur. Il rentra dans la vie privée après les événements de juillet 1830.

MONTCALM-GOZON (LOUIS-JEAN-PIERRE-MARIE-GILBERT, COMTE DE), député en 1789, né au château de Caudiac (Gard) le 10 octobre 1738, mort à Montpellier (Hérault) le 27 janvier 1815, neveu du célèbre marquis de Montcalm, était maréchal de camp à l'époque de la Révolution. Élu, le 26 mars 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par la sénéchaussée de Carcassonne, il siégea dans la minorité hostile à toute réforme, fit partie du comité des pensions, et signa les protestations des 11 et 15 septembre 1791 contre les actes de l'Assemblée constituante. Il ne reparut dans la vie publique qu'à la première Restauration, fut nommé lieutenant général le 23 août 1814, et mourut 5 mois après.

MONTCALM-GOZON (JEAN-PAUL-FRANÇOIS-JOSEPH, MARQUIS DE), député en 1789, né à Saint-Rome de Tarn (Aveyron) le 18 janvier 1766, mort en Piémont en 1812, fils du célèbre marquis de Montcalm qui fut tué à Québec en 1759, servit dans la marine, devint lieutenant, puis capitaine de vaisseau, fit campagne sous les ordres de d'Estaing et de Suffren, se distingua à l'affaire de l'île de Grenade et au siège de Gibraltar, et devint chevalier de Saint-Louis. Élu, le 27 mars 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par la sénéchaussée de Villefranche-de-Rouergue, il s'y occupa surtout de questions financières, fut membre du comité des pensions, et collabora, en cette qualité, à la publication du *Livre rouge*. Il demanda avec instance la réforme des pensions, et proposa de les supprimer; l'Assemblée adopta sa proposition, en maintenant exceptionnellement les pensions des familles d'Assas et de Montcalm. Il réclama un code pénal pour les

délits des forçats, parla sur la fixation et la répartition de la contribution foncière, et réclama contre la confusion que l'on faisait entre son nom et celui du comte de Montcalm-Gozon (*Voy. le précédent*). En 1793, il émigra en Espagne, et alla ensuite en Piémont, où il mourut des suites d'une chute.

MONTD'OR (CHARLES-LOUIS, MARQUIS DE), député en 1789, né à Rillieu (Ain) le 11 novembre 1741, mort à une date inconnue, avait appartenu, comme officier, aux armées du roi, et était chevalier de Saint-Louis, lorsqu'il fut élu (28 mars 1789) député de la noblesse aux États-Généraux par la ville et sénéchaussée de Lyon. Le marquis de Montd'Or remit ses pouvoirs en faisant des réserves, et, ayant demandé un congé pour raison de santé le 30 juin 1789, ne revint plus siéger.

MONTEBELLO (DE). — *Voy. LANNES.*

MONTÉGUT (FRANÇOIS-ÉTIENNE-SÉBASTIEN), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Ille (Pyrénées-Orientales) en 1763, mort à Constance (Suisse) le 3 octobre 1827, « paysan sans instruction », dit un rapport de police de 1822, se déclara partisan de la Révolution, et fut élu, le 3 septembre 1792, député des Pyrénées-Orientales à la Convention, le 4^e sur 5, par 58 voix (112 votants). Il se prononça pour la mort dans le procès du roi. Au premier appel nominal il répondit : « Je suis convaincu que Louis est coupable ; il a rempli son château d'hommes armés, et dans sa réponse, il dit qu'il était une autorité constituée, qu'il devait se défendre. Je dis, quand le peuple s'est levé, ce n'était pas pour assassiner, mais pour redemander ses droits. Cependant Louis a rempli son château de Suisses et de soi-disant Suisses, de gardes nationales, ou soi-disant gardes nationales ; il a déchargé ses canons et sa mousqueterie sur les plus purs patriotes ; il a versé le sang innocent : il est plus que coupable du crime de lèse-nation ; je vote pour cet objet. » Et au 3^e appel nominal : « Je supporterai la responsabilité sans remords dans ma conscience. Comme cette détermination va décider du bonheur de la patrie, je prie mes collègues, au nom de cette patrie, qu'entre nous finissent toutes dissensions et que nous ne nous occupions que du salut public. Je vote pour la mort. » Il prit part ensuite à la réaction thermidorienne. Réélu, le 21 vendémiaire an IV, député des Pyrénées-Orientales au Conseil des Cinq-Cents par 59 voix (101 votants), il sortit de cette assemblée en l'an VI, et n'occupait plus aucune fonction publique. Atteint par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, il se réfugia à Constance où il perdit complètement la vue, et d'où il demanda à rentrer en France (août 1822) : il appuya cette demande en prétendant qu'on avait abusé de sa quasi-cécité pour lui faire signer, en 1815, l'acte additionnel ; il avait alors huit enfants. Sa requête ne fut pas accueillie, et il mourut en exil. Les cartons de la police contiennent une demande de secours adressée au gouvernement, le 7 septembre 1830, par son fils aîné, tombé dans la misère.

MONTEIL (PIERRE-VICTOR), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Saint-Chély (Lozère) le 7 juillet 1748, mort à une date inconnue, était juge de paix à Saint-Chély. Élu, le 22 germinal an V, par 84 voix sur 102 votants, député de la Lozère au Conseil des Cinq-Cents, Mon-

teul fut, la séance du 7 pluviôse au VI, dénoncé à l'Assemblée comme parent d'émigré: le *Monteur* dit que l'affaire fut renvoyée à la commission compétente. Monteil siegea jusqu'en l'an VIII.

MONTEIL (PIERRE-AUGUSTIN), représentant en 1871, né à Bergerac (Dordogne) le 9 décembre 1813, avocat et maire de sa ville natale, chevalier de la Légion d'honneur (octobre 1867), se signala, après le 4 septembre 1870, en empêchant des révolutionnaires d'arborer le drapeau rouge à l'hôtel de ville. Élu, le 8 février 1871, représentant de la Dordogne à l'Assemblée nationale, le 7^e sur 10, par 75,277 voix (97,443 votants, 142,476 inscrits), il prit place à droite, et vota *contre* la paix, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* la pétition des évêques, *pour* le pouvoir constituant, *contre* le service de trois ans, *pour* la démission de Thiers, *pour* le septennat, *pour* le ministère de Broglie, *contre* l'amendement Wallon, *contre* les lois constitutionnelles. Il n'a pas fait partie d'autres assemblées.

MONTEILS (AMÉDÉE-JEAN-BAPTISTE-MARIE), député de 1877 à 1881 et de 1885 à 1886, né à Mende (Lozère) le 22 mai 1826, fit sa médecine et fut reçu docteur en 1849. Il devint ensuite médecin en chef de l'hôpital de Mende et conseiller municipal de cette ville, et, le 8 octobre 1871, conseiller général du canton. Chevalier de la Légion d'honneur, il fut élu, le 14 octobre 1877, comme candidat du Maréchal, député de l'arrondissement de Mende, par 7,524 voix (10,785 votants, 13,204 inscrits), contre 3,218 à M. Bourrillon, républicain. Il prit place à droite, mais vota avec une certaine indépendance. Après avoir échoué aux élections de 1881 contre son ancien concurrent républicain, M. Bourrillon, il fut porté aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de la Lozère, et fut élu, le 1^{er} sur 3, par 17,421 voix (31,745 votants, 38,719 inscrits). Il reprit sa place dans la minorité conservatrice: mais, les élections de la Lozère ayant été invalidées en bloc, la liste conservatrice échoua tout entière le 14 février 1886, et M. Monteils ne remplit pour sa part que 15,322 voix, contre 16,333 au dernier élu de la liste républicaine, M. Bourrillon.

MONTÉPIN (PIERRE-FRANÇOIS-JULES AYMON DE), député de 1830 à 1842 et pair de France, né à Autun (Saône-et-Loire) le 19 avril 1786, mort à Autun le 6 septembre 1873. « fils de messire Henry-René Aymon, chevalier de Montépin, seigneur de Trelon et autres lieux, et de madame Marguerite-Andrée de la Colonge », propriétaire, fit de l'opposition modérée au gouvernement des Bourbons. Candidat à la députation dans le 3^e arrondissement de Saône-et-Loire (Autun), il échoua successivement, le 17 novembre 1827, avec 77 voix contre 101 à l'élu, M. de Fontenay, et, le 23 juin 1830, avec 83 voix contre 115 à l'élu, M. de Fontenay, député sortant. Il fut plus heureux dans le même collège, le 21 octobre 1830, et fut élu par 174 voix (181 votants, 249 inscrits), en remplacement de M. de Fontenay démissionnaire. Réélu, le 5 juillet 1831 (Autun était devenue 5^e collège électoral de Saône-et-Loire), par 195 voix (274 votants, 350 inscrits), contre 76 voix à M. Ménand: le 21 juin 1834, par 198 voix (275 votants, 350 inscrits), contre 67 voix à M. de Burgat; le 4 novembre 1837, par 143 voix (268 votants, 412 inscrits), contre 63 voix à M. Hippolyte Carnot, et 59 à M. Laureau de Thory; le 2 mars 1839,

par 162 voix (323 votants, 396 inscrits), contre 79 voix à M. Rey et 78 à M. Guyton, M. de Montépin vota constamment en faveur des ministres, soutint en particulier le cabinet Molé, et se prononça *contre* les fortifications de Paris, *contre* les incompatibilités, *contre* l'adjonction des capacités, mais *contre* la dotation du duc de Nemours. Il échoua, dans le même collège, le 9 juillet 1842, avec 101 voix contre 223 à l'élu, M. Schneider, et fut dédommagé de cet échec par une promotion à la pairie le 9 juillet 1845. Il rentra dans la vie privée à la révolution de 1848.

MONTERA (HYACINTHE-SILVESTRE-FRANÇOIS DE), député de 1885 à 1886, né à Bastia (Corse) le 27 mai 1823, étudia le droit et se fit recevoir avocat. Il entra dans la magistrature, et parvint sous l'Empire au poste d'avocat général. Puis il revint au barreau. Après le 4 septembre 1870, il manifesta des opinions nettement bonapartistes, et plaida dans plusieurs affaires politiques retentissantes, telles que celle du journaliste Saint-Ehne, qu'il défendit devant la chambre des appels correctionnels de la cour de Bastia. Porté, aux élections d'octobre 1885, sur la liste impérialiste de la Corse, M. de Montera fut élu, au second tour de scrutin, le 18, le 3^e sur 4, par 24,953 voix (59,489 votants, 74,275 inscrits). Mais les opérations du scrutin furent invalidées par la majorité de la Chambre, et M. de Montera, qui s'était fait inscrire à l'union des droites, n'obtint plus, le 14 février 1886, que 24,193 suffrages sur 49,382 votants. La liste républicaine passa alors tout entière.

MONTESQUIOU-FÉZENSAC (ANNE-PIERRE, MARQUIS DE), député en 1789, né à Paris le 17 octobre 1739, mort à Paris le 30 décembre 1798, appartenait à une branche de la vieille famille de Montesquieu, première baronnie d'Armagnac. Le marquis de Montesquieu-Fézensac gagna un procès dans lequel il avait établi sa généalogie depuis Clovis. Elevé à la cour et menin des enfants de France, il fut destiné à l'état militaire, entra d'abord aux mousquetaires, et devint, en 1761, colonel du régiment Royal-Vaisseaux. Brigadier des armées du roi en 1768, premier écuyer du comte de Provence en 1771, il obtint, en 1776, par lettres patentes de Louis XVI, le droit de joindre à son nom celui de Fézensac, fut nommé maréchal-de-camp le 1^{er} mars 1780, et reçut le collier de l'ordre du Saint-Esprit en 1784. Il avait pris le goût des lettres dans la compagnie de Monsieur, et, à la mort de l'ancien évêque de Limoges, M. de Coëtlosquet, il brigua sa succession à l'Académie française, quoiqu'il n'eût jamais rien publié. Il n'en fut pas moins admis à la fin de 1784, et, à la séance de réception, à laquelle assistait Gustave III, roi de Suède, Suard lui adressa des éloges à sa composition, le *Minutieux*, jouée dans son salon en 1777. M. de Montesquieu, imbu, comme beaucoup de gentilshommes de son temps, des idées philosophiques à la mode, fut élu, le 16 mai 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par la ville de Paris. Des premiers, il se joignit aux représentants des communes, traita surtout les questions financières, et fit, à cette occasion, un certain nombre de rapports, notamment sur la suspension de l'arrière, la réduction des pensions, la régularité des liquidations, la liberté du commerce de l'or et de l'argent. Il obtint la nomination d'une commission de surveillance du trésor, demanda que les assemblées

coloniales fussent appelées à rédiger elles-mêmes le code relatif aux esclaves, et que la liste civile fût fixée par une loi. Rapporteur de la commission des assignats, il en détermina le mode d'émission, et indiqua le moyen d'en éviter le discrédit; il se montra partisan de l'abolition de l'ordre militaire de Saint-Louis et de son remplacement par le mérite militaire. Après l'affaire de Varennes, il envoya au comte de Provence sa démission d'écuyer, accompagnée d'une lettre où il exposait ses idées et les causes de sa rupture avec le parti des princes. Au commencement de 1791, il devint président de la Constituante, fut promu lieutenant-général le 20 mai 1791, et élu, le 29 octobre 1791, après la dissolution de l'Assemblée, administrateur de Paris. En même temps, il fut appelé au commandement de l'armée du Midi. Il se rendit d'abord à Avignon, où avaient eu lieu des scènes de désordre, et y prit les mesures nécessaires à la défense du pays. Quand le roi de Sardaigne se joignit à la coalition, Montesquieu voulut prendre immédiatement l'offensive et pénétra en Savoie. Mais il éprouva beaucoup de difficultés à faire accepter son plan par le comité exécutif, qui le destitua, puis le renomma, et finalement lui laissa toute liberté pour agir. Il entra alors en Savoie le 22 septembre 1792. A son arrivée à Chambéry, le 25, il fut l'objet de la part des habitants des manifestations les plus sympathiques. Une députation des autorités de Chambéry vint le chercher au château de la Marche, où était son quartier général, pour le prier de prendre possession de la ville. « Nous étions, lui dirent-ils, Français de langage et de cœur, nous le sommes à présent par la victoire. » En quelques jours, et sans coup férir, il occupa le pays entier. Sur son ordre, le général Anselme s'établissait dans le comté de Nice. Malgré ces rapides succès militaires, la position du général Montesquieu devenait difficile. Très attaché à la monarchie constitutionnelle, il avait, après le 10 août, fait les plus grands efforts pour rallier à ses idées le parti des Girondins; il avait eu, à cette occasion, des entrevues avec Vergniaud, Pétion, Gensonné et Isnard, on le savait à la Convention. Dubois-Crancé appuya, le 9 novembre 1792, un décret d'accusation contre lui, pour avoir compromis la dignité de la République en traitant, sans mandat, avec les magistrats de Genève. Prévenu à temps, Montesquieu se réfugia en Suisse, à Bremgarten, dans le canton de Zurich, où il resta jusqu'à la chute de Robespierre. Le 22 juillet 1795, il adressa à Louvet une lettre dans laquelle il disait : « J'ai mérité plus que personne le titre de « constitutionnel », non que j'eusse une passion aveugle pour la Constitution de 1791, mais parce qu'elle était la première digne contre l'abus du pouvoir arbitraire. J'ai haï de tout mon cœur la république de Robespierre, j'eusse préféré de vivre à Constantinople et au Maroc, au malheur d'habiter un pays où l'anarchie avait un code, des principes absolus et autant de bourreaux que de juges. » Il demandait aussi à rentrer. Prévenant la réponse, il rentra aussitôt (fin juillet); mais sa demande ne fut officiellement accueillie que par un décret du 3 septembre 1795. En 1797, il fit partie du « cercle constitutionnel » que le Directoire essaya d'opposer au club de Clichy; il mourut l'année suivante. On a de lui : *Emilie ou les joueurs*, comédie en cinq actes, en vers (1787); *Aux trois ordres de la nation* (Paris, 1789); *Esquisses de l'histoire, de la religion, des*

sciences et des mœurs des Indiens, traduit de Crayford (Paris, 1791); *Mémoire sur les finances du royaume* (Paris, 1791); *Mémoire sur les assignats* (Paris, 1791); *Mémoire justificatif* (1792); *Coup d'œil sur la Révolution française par un ami de l'ordre et des lois* (Hambourg, 1794); *Correspondance avec les ministres et les généraux de la République pendant la campagne de Savoie et les négociations avec Genève en 1792* (Paris, 1796); *Du gouvernement des finances de la France*.

MONTESQUIOU-FÉZENSAC (FRANÇOIS-NAVIER-MARC-ANTOINE, DUC DE), député en 1789, pair de France, ministre, député en 1815, né au château de Marsau (Gers) le 13 août 1756, mort au château de Cirey-sur-Blaise (Haute-Marne) le 6 février 1832, entra dans les ordres, obtint en 1782 l'abbaye de Beaulieu, près de Langres, et, en 1786, une autre abbaye de Beaulieu, près du Mans, d'un revenu total de 15,000 livres. Agent du clergé en 1785, il fut élu, le 30 avril 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par la ville de Paris, fit partie du comité ecclésiastique et du comité des rapports, s'opposa à la suppression de la dime, mais se mêla peu aux discussions bruyantes et passionnées, préférant faire entendre, aux moments de calme, avec une suprême courtoisie, les avis qu'il croyait utiles; Mirabeau l'appela « petit serpent enjôleur ». A l'ouverture des Etats-Généraux, il adhéra aux décisions de la minorité de son ordre, refusa la réunion des trois ordres et le vote par tête, vota toujours avec les partisans de l'ancien régime, et signa, le 12 septembre 1791, la protestation contre la constitution soumise à l'approbation du roi. Deux fois président de l'Assemblée, en janvier et en février 1790, il s'éleva contre le droit que s'arrogeait l'Assemblée de délier les religieux de leurs vœux, se prononça, sur la question du droit de paix et de guerre, en faveur du roi, et attaqua, en répondant à Mirabeau, la constitution civile du clergé. Familier des Tuileries, il émigra en Angleterre après le 10 août, et ne rentra en France qu'après le 9 thermidor. Il fut alors, avec Royer-Collard, Becquey, Clermont-Gallerande et Quatremère de Quincy, membre du comité royaliste à Paris, qui resta en correspondance suivie avec Louis XVIII. Ce fut l'abbé de Montesquieu qui fut chargé de porter au premier Consul la lettre par laquelle Louis XVIII conviait Bonaparte au rôle de Monk. Bonaparte n'en garda pas rancune à l'abbé, mais ce dernier, ayant renouvelé sa démarche, fut exilé à Menton, où il ne fut pas inquiété. Son entrée dans le gouvernement provisoire, en 1814, fit prévoir à tous la solution monarchique qui se préparait. Il fut l'un des commissaires chargés de rédiger le projet de charte constitutionnelle à soumettre au roi; il lutta tant qu'il put contre l'expression du rappel des Bourbons par le vœu national, et conseilla au roi, dans sa correspondance particulière, de repousser la constitution proposée, et de proclamer le droit public de la vieille France. Membre du conseil d'Etat provisoire le 26 avril 1814, il accepta à regret le portefeuille de l'Intérieur, le 13 mai suivant, et exerça ces fonctions jusqu'au 19 mars 1815, avec une bienveillance pour les personnes, dont se louèrent les fonctionnaires de l'Empire, qui furent pour la plupart maintenus. Il eut assez de peine à faire voter (21 octobre) son projet de loi sur la presse, plein de menaces et de restrictions; il tenta aussi la réforme de l'organisation de l'instruction publique, qui

était dans les attributions de son ministère ; il proposait la création d'universités dans les principales villes, d'une école normale supérieure et d'un conseil royal où entrèrent Beausset, Delambre, de Bonald, Cuvier et Royer-Collard. Pendant les Cent-Jours, il se retira en Angleterre et refusa dignement les 100,000 francs d'indemnité offerts par Louis XVIII à chacun de ses ministres. A la seconde Restauration, il eut le titre de ministre d'Etat avec 20,000 francs de pension, fut nommé pair de France le 17 août 1815, et fut élu, cinq jours après (22 août), député du collège de département du Gers, par 137 voix (204 votants, 272 inscrits). Il opta pour la Chambre des pairs, fut nommé d'office par Louis XVIII, le 21 mars 1816, membre de l'Académie française, où il ne parut pas, et élu membre de l'Académie des inscriptions, le 12 août de la même année. Créé comte par ordonnance du 12 septembre 1817, puis duc en 1821, il fut autorisé à transmettre la pairie à son neveu, Raymond de Montesquieu, maréchal-de-camp. Le 22 novembre 1818, il écrivait à Madame de Fontanges : « Il faut arrêter les progrès des libéraux, car il est bien prouvé, pour tous les gens raisonnables, que les assemblées ne seront jamais qu'un grand moyen de désordre. » Il continua de siéger à la Chambre haute sous le gouvernement de juillet ; mais il donna sa démission, avec quelques-uns de ses collègues, le 9 janvier 1832, et mourut un mois après. Il a laissé en manuscrit une *Histoire de Louis XVI*, une *Histoire de Louis XVII et de Marie-Antoinette* et quelques essais historiques.

MONTESQUIOU-FÉZENZAC (ELISABETH-PERRE, COMTE DE), député au Corps législatif de l'an XIV à 1813, membre du Sénat conservateur, pair en 1814, pair des Cent-Jours et pair de France, né à Paris le 30 septembre 1764, mort à Bessé-sur-Braye (Sarthe) le 4 août 1834, « fils du très haut et très puissant seigneur, Monseigneur Anne-Pierre, marquis de Montesquieu, baron de Montesquieu, seigneur de Dozan, Monperthuis, colonel du régiment royal des vaisseaux, et gentilhomme de la maison du duc de Berry, et de très haute et très puissante dame, Madame Jeanne-Marie Hocquart », embrassa la carrière des armes, devint sous-lieutenant aux dragons du Dauphin en 1779, lieutenant en 1781, et obtint la charge, en survivance de son père, de premier écuyer du comte de Provence. Il resta en dehors des affaires politiques pendant la Révolution. En 1804, il assista au couronnement de l'empereur comme président de canton. Sans hostilité contre le pouvoir nouveau, il fut choisi, le 2 vendémiaire an XIV, par le Sénat conservateur, comme député du Nord au Corps législatif, et fut réélu, le 8 mai 1811. Il y présida, en 1808, la commission des finances, et succéda à Fontanes, nommé sénateur, comme président du Corps législatif, en 1810, 1811 et 1813. Président du collège électoral du Nord en 1811, candidat au Sénat conservateur dans le département de Seine-et-Marne, il devint membre du Sénat le 5 avril 1813. Maire de Saints (Seine-et-Marne) le 29 janvier 1809, il avait été créé comte de l'empire le 11 février de la même année, et nommé grand chambellan de France, en 1810, à la place de Tallevrand. A la première Restauration, Louis XVIII l'appela à la Chambre des pairs, le 4 juin 1814, le nomma chevalier de Saint-Louis et aide-major général de la garde nationale de Paris. Aux Cent-Jours, M. de Montesquieu reprit auprès de

l'empereur les fonctions de chambellan, et devint pair des Cent-Jours, le 2 juin 1815. Au retour de Gand, il resta quel-que temps sans emploi ; mais Louis XVIII le rappela à la Chambre des pairs le 5 mars 1819. Il ne s'y fit pas remarquer, et fut ensuite ministre de France à Dresde.

MONTESQUIOU-FÉZENZAC (HENRY, COMTE DE), député au Corps législatif de 1813 à 1815, né à Paris le 3 janvier 1768, mort à une date inconnue, frère du précédent, capitaine-colonel de la compagnie des gardes d'honneur attachée à la personne du comte d'Artois en 1789, ne suivit point les princes en émigration, et se tint à l'écart pendant la Révolution. Après 1804, il fut nommé capitaine-lieutenant à Long-Port, créé comte de l'empire le 11 février 1810, et choisi, le 6 janvier 1813, par le Sénat conservateur, comme député de l'Aisne au Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1815. Le général Arrighi a épousé une de ses filles.

MONTESQUIOU-FÉZENZAC (RAYMOND-EMERIC-PHILIPPE-JOSEPH, VICOMTE DE), pair de France, né à Paris le 26 février 1784, mort à Monnaie (Indre-et-Loire), le 18 novembre 1867, neveu de l'abbé de Montesquieu (*Voy. plus haut*), s'engagea comme simple soldat, le 6 septembre 1804, au 59^e de ligne, qui faisait partie du corps d'armée de Ney, au camp de Montreuil. Sous-lieutenant le 25 mai 1805, il partit comme lieutenant pour la campagne d'Autriche, assista à l'affaire de Gutzbourg (9 octobre 1805), à la capitulation d'Ulm, et aux opérations dans le Tyrol. Devenu aide de camp du maréchal Ney en 1806, il fit avec lui la campagne de Prusse et de Pologne, et se battit à ses côtés à Iéna et à Eylau. Il fut ensuite chargé de diverses missions militaires, et, au cours de l'une d'elles, fut fait prisonnier par les Russes, qui ne lui rendirent la liberté qu'à la paix de Tilsitt. En 1808, il épousa la fille du général Clarke, ministre de la Guerre, et devint son officier d'ordonnance. Mais au moment de la guerre d'Espagne, désireux de reprendre du service actif, il quitta son beau-père, et rejoignit Ney qu'il suivit au siège de Saragosse, à la bataille de Madrid et à la prise de La Corogne. Rentré en France en 1809, il partit pour la grande armée, devint capitaine au 25^e de ligne le 25 février 1809, et fit la campagne du Danube en qualité d'aide de camp du major général Berthier. Il se distingua d'une manière particulière à Wagram, fut promu chef de bataillon et créé baron de l'empire le 19 septembre 1809 ; il reçut en même temps une dotation de 4,000 francs de rente en Hanovre. Au commencement de la campagne de 1812, il était encore aide de camp du prince de Wagram ; mais, devenu colonel du 4^e de ligne, il passa dans le corps de Ney, après la Moskova, resta pendant la retraite à la tête de son régiment, dut lutter jour et nuit contre les entreprises des Cosaques, et put enfin ramener les débris de son régiment, réduit à 30 officiers et 200 hommes, des 2,600 combattants qu'il comptait au début de la campagne. Nommé par l'empereur général de brigade, en raison de sa belle conduite, il fut attaché à la division Vandamme, contribua à la prise de Hambourg, assista et échappa au désastre de Kulm, fut enfermé dans Dresde et compris dans la capitulation signée, le 11 novembre, par Gouvion-Saint-Cyr. Rentré en France à la paix, il commanda, en juillet 1814, la première brigade d'infanterie (1^{er} et 2^e régiments, dits du roi et de la reine), en garnison à Paris. En disponibilité pendant

les Cent-Jours, il devint, le 8 septembre 1815, aide-major général de la garde royale qu'il eut à organiser. fut nommé lieutenant-général en 1823. et, en 1830, à l'époque de l'expédition d'Alger, reçut le commandement de la division de réserve de l'armée d'Afrique, à Toulon, division qui, en raison de la rapidité des opérations, fut dissoute par le ministère Polignac. Sous le gouvernement de Louis-Philippe, il exerça les fonctions d'inspecteur d'infanterie, fut nommé pair de France le 11 octobre 1832, et devint, en mars 1838, ambassadeur en Espagne, où il resta jusqu'en juillet 1839. Revenu en France, il fut assidu aux séances de la Chambre des pairs, soutint, en 1840, la politique du gouvernement dans les affaires d'Espagne, prit la parole en 1841 au sujet des affaires d'Algérie et des sacrifices financiers que cette colonie nécessitait, demanda la création d'un port à Alger, et repoussa les fortifications de Paris. Nommé grand-croix de la Légion d'honneur le 13 avril 1845, il fut mis d'office à la retraite, comme général de division, le 8 juin 1848, et vécut des lors en dehors des affaires publiques. On a de lui : *Journal de la campagne de Russie* (1819).

MONTESQUIOU-FÉZENSAC AMBROISE-ANATOLE-AUGUSTIN, BARON DE), député de 1834 à 1841 et pair de France, né à Paris le 8 août 1788, mort au château de Courtauveaux (Sarthe) le 22 janvier 1878, fils du comte Elisabeth-Pierre (*Voy. plus haut*), entra au service comme simple soldat en 1806; sous-lieutenant de cuirassiers en 1807, décoré de la Légion d'honneur à Essling, capitaine à Wagram, décoré de l'Ordre du Mérite militaire de Bavière en 1809, de Léopold d'Autriche en 1810, créé baron de l'Empire le 26 avril 1810, il fit la campagne de Russie et de Saxe, où il fut blessé; sa conduite à Hanau, en 1813, lui mérita le grade de colonel, et les fonctions d'aide de camp de l'empereur, qu'il suivit pendant la campagne de France jusqu'à Fontainebleau. A Champaubert, il s'empara d'un drapeau ennemi. N'ayant pu obtenir d'accompagner Napoléon à l'île d'Elbe, il se retira en Autriche, ce qui lui valut d'être porté par le gouvernement royal sur une liste de bannissement. Mais grâce à l'intervention de l'abbé de Montesquiou, son parent, ministre de l'intérieur, il put rentrer en France, devint aide-de-camp du duc d'Orléans (1816), puis chevalier d'honneur de la duchesse (1823). Candidat à la députation, le 12 juillet 1830, dans le 4^e arrondissement électoral de la Sarthe (Saint-Calais), il échoua avec 78 voix contre 149 à Félix, M. La Goupillière de Dollon. Le gouvernement de juillet le chargea de notifier son avènement aux cours de Rome et de Naples: le 29 avril 1831, le roi le nomma maréchal-de-camp, et grand officier de la Légion d'honneur le lendemain. De nouveau candidat dans le 4^e arrondissement électoral de la Sarthe, le 21 juin 1834, il fut élu député par 148 voix (285 votants, 347 inscrits), contre 137 voix à M. Lelong, et réélu, le 4 novembre 1837, par 156 voix (295 votants, 367 inscrits), et, le 4 novembre 1839, par 175 voix (330 votants) contre 155 voix à M. G. de Beaumont. Il siégea dans la majorité ministérielle, appuya la politique du ministère Molé, donna sa démission en 1841, et fut remplacé, le 26 juin de la même année, par M. Napoléon de Montesquiou-Fézensac. Il était conseiller-général de la Sarthe depuis 1834. Nommé pair de France le 20 juillet 1841, grand d'Espagne et marquis en 1847, il fut mis d'office à la retraite, comme général

de brigade, le 8 juin 1848. Il avait suivi Louis-Philippe en exil et ne rentra en France qu'après la mort du roi. Le baron de Montesquiou a collaboré à *La galerie des tableaux du duc d'Orléans*; a traduit les *Sonnets, Canzones et triomphes de Pétrarque* (1843-1845, 3 volumes); a publié *Chants divers*, poésies 1843, 2 volumes, et *Moïse*, poème religieux (1850), des drames, des comédies en vers, etc.

MONTESQUIOU-FÉZENSAC (NAPOLEON-PIERRE-MARIE-LOUIS-ANATOLE, COMTE DE), député de 1841 à 1846, né à Paris le 3 décembre 1810, mort à Paris le 5 mars 1872, fils du précédent, était chevalier d'honneur de la reine Amélie, et propriétaire à Briss-sous-Forges, quand il fut élu, le 26 juin 1841, député du 4^e collège de la Sarthe (Saint-Calais), par 192 voix (312 votants), contre 111 voix à M. Victor Thoré, en remplacement de M. Anatole de Montesquiou-Fézensac, son père, démissionnaire. Réélu, le 9 juillet 1842, par 281 voix (390 votants, 416 inscrits), il siégea parmi les ministériels, vota pour l'indemnité Pritchard et contre la proposition relative aux députés fonctionnaires. Il échoua aux élections du 1^{er} août 1846, avec 121 voix contre 237 à l'élu, M. de Beaumont, et ne reparut plus sur la scène politique.

MONTESQUIOU-FÉZENSAC (PHILIPPE-ANDRÉ-AIMERY-CHARLES, DUC DE), membre du Sénat, né à Paris le 26 septembre 1843, fut élu, comme conservateur-monarchiste, le 14 août 1887, sénateur du Gers, en remplacement de M. Bathie décédé, par 413 voix (785 votants) contre 369 à M. Lamelongue, républicain. Il prit place à droite, opina constamment avec la minorité, et obtint sa réélection, le 5 janvier 1888, au renouvellement triennal, par 422 voix (788 votants), contre 327 à M. Marcel. Par une lettre rendue publique, en date du 6 avril 1889, M. de Montesquiou-Fézensac refusa de siéger comme membre de la Haute-Cour dans le procès du général Boulanger: « Comme élu du suffrage universel, écrivit-il, comme ser viteur respectueux de la justice régulière, la seule qui soit une justice, comme adversaire implacable de toute mesure révolutionnaire, je refuse de siéger, ma conscience me le défend. » En dernier lieu, il s'est prononcé contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

MONTESSON (JEAN-LOUIS, MARQUIS DE), député aux Etats-Généraux de 1789, né à Douillet (Sarthe) le 27 juin 1746, mort en Pologne le 12 mai 1802, procureur-syndic de la noblesse du Mans, fut élu, le 27 mars 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par la sénéchaussée du Maine avec 61 voix. Très attaché à l'ancien régime, il remit ses pouvoirs en faisant des réserves, et donna sa démission le 25 juillet 1789. Il quitta ensuite la France et mourut en émigration.

MONTÉTY (LOUIS-ALBERT-HENRI DE, député depuis 1885, né à Séverac (Aveyron) le 25 novembre 1849, avocat à Rodez, bâtonnier conseiller municipal de cette ville en 1884, fut porté, le 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de l'Aveyron, et fut élu député, le 5^e sur 6, par 53,044 voix (94,179 votants, 118,271 inscrits). Il prit place à l'Union des droites, combattit de ses votes la politique scolaire et colo-

niale des ministères républicains, et se prononça, dans la dernière session, *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement. 11 février 1859, *pour* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger; il était absent par congé lors du scrutin sur les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes.

MONTEYARD (HECTOR-JOSEPH, MARQUIS DE), pair de France, né à Paris le 16 mars 1770, mort au château de Tencin (Isère) le 17 janvier 1845, n'entra dans la vie publique qu'à la première Restauration. Maréchal de camp et gentilhomme de la chambre du roi, il suivit Louis XVIII à Gand. Nommé pair de France le 5 novembre 1827, il prêta serment en 1830 au gouvernement de Louis-Philippe, et siégea dans la Chambre haute jusqu'à sa mort.

MONTFERRÉ (RAYMOND BANYULS-FOURADES, CHEVALIER DE), député en 1789, né à Perpignan (Pyrénées-Orientales) le 15 juin 1735, mort à une date inconnue, servit dans les armées du roi, et fut capitaine de cavalerie, au régiment de Royal-Navarre. Le 30 avril 1789, la noblesse de la province du Roussillon l'envoya siéger aux Etats-Généraux. Le chevalier de Montferré tint pour l'ancien régime et opina avec la droite de la Constituante.

MONTFERRIER (MARQUIS DE). — *Voy.* DU VIDAL.

MONTFLEURY (DE). — *Voy.* AMARITHON.

MONTFORTON (AUGUSTE-JEAN GERMAIN, COMTE DE), pair de France, né à Paris le 8 décembre 1786, mort à Paris le 26 avril 1821, fut surnuméraire au ministère de l'Intérieur en 1801, et chambellan de l'empereur en 1806. Après avoir fait la campagne de 1807 comme officier d'ordonnance de Napoléon, il défendit, en 1810, le fort de Kuffstein (Tyrol), fut créé comte de l'Empire le 9 novembre 1809, et nommé ministre plénipotentiaire près le grand-duc de Wurtemberg en 1813. Il revint à Paris après Leipzig, devint, au commencement de 1814, adjudant-commandant de la garde nationale de cette ville, et se montra, le 31 mars, un des plus chauds partisans des Bourbons, qui l'appelèrent à la préfecture de Saône-et-Loire. Sans emploi pendant les Cent-Jours, il fut envoyé, le 14 juillet 1815, comme préfet en Seine-et-Marne. Il s'y signala par des actes de vengeance politiques et par sa vive opposition à l'élection de La Fayette. Nommé pair de France, le 5 mars 1819, par M. Decazes, il fut destitué de ses fonctions de préfet à la chute de son protecteur, et siégea alors assidûment à la Chambre haute. Il n'y prit pas la parole, mais il vota avec les partisans de la monarchie constitutionnelle. Il avait épousé, en 1812, Mlle Constance de Houdetot, sœur de Mme de Barante.

MONTFORTON (LOUIS-AUGUSTE-CONSTANT-ALBERT GERMAIN, COMTE DE), pair de France, né à Paris le 5 août 1815, mort à Paris le 22 septembre 1883, fils du précédent, entra dans la diplomatie sous le gouvernement de Louis-Philippe et parvint aux fonctions de ministre plénipotentiaire. Admis, le 13 janvier 1842, à siéger à la Chambre des pairs par droit héréditaire en remplacement de son père décédé, il ne se fit pas remarquer et rentra dans la vie privée à la révolution de 1848.

MONTGAZIN (JEAN-BAPTISTE-OLIVIER-PLACIDE DE MÉRIC DE), député en 1789, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 5 octobre 1726, mort à Heinsberg (Belgique) le 16 janvier 1793, entra dans les ordres à Toulouse, se fit recevoir docteur de la faculté de théologie de Paris, et devint, à Boulogne-sur-Mer, chanoine, archidiacre du chapitre et vicaire général de l'évêque François-Joseph de Partz de Pressy. Electeur dans l'ordre du clergé comme représentant les dames religieuses Annonciades, il fut choisi, le 17 mars 1789, pour un des rédacteurs des « représentations et doléances du clergé de la sénéchaussée du Boulonnais », et élu, le lendemain, par 59 voix, député aux Etats-Généraux. Il fut un des derniers à accepter la fusion des trois ordres, refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé, et signa, le 29 juin 1791, la déclaration des 296 députés de la droite qui protestèrent contre les décrets suspendant l'autorité royale. Il émigra ensuite et mourut près de son évêque dans la province de Liège.

MONTGILBERT (FRANÇOIS-AGNÈS), l'acte d'état civil ne porte que le prénom de François, membre de la Convention, né à Autun (Saône-et-Loire) le 1^{er} novembre 1747, mort à une date inconnue, était notaire à Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire). Il se déclara pour la Révolution, fut élu, le 9 septembre 1792, par son département, premier suppléant à la Convention nationale, et fut appelé, dès le 27 septembre, à siéger comme titulaire, en remplacement de Clootz, qui avait opté pour le département de l'Oise. Dans le procès du roi, Montgilbert répondit en ces termes, au 3^e appel nominal : « N'ayant reçu de mes commettants ni la mission, ni le caractère de juge, je ne puis voter en cette délibération comme membre du tribunal de justice; mais, comme membre du corps politique, je dois et je veux concourir, avec mes collègues, à prendre, contre l'ennemi de la liberté de mon pays, des mesures de sûreté générale, et, sous ce rapport, j'ai rejeté l'appel au peuple, parce que là où je ne vois point de jugement, je n'ai pas dû vouloir un appel. Il s'agit donc pour moi bien moins du sort de Louis que du salut de ma patrie.

« Or le résultat des considérations politiques que j'ai pu faire et comparer, et de mes observations sur l'état actuel de la France est : 1^o que celui qui fait la guerre à la société doit en être retranché; que sa conservation est incompatible surtout avec une République naissante; et que si, dans cet état de choses, l'un des deux doit périr, c'est Louis; 2^o que sa mort, dans la position où nous nous trouvons, sous tous les rapports politiques intérieurs et extérieurs, doit cependant être différée : qu'elle doit l'être pour l'intérêt seulement de la patrie, et qu'elle peut l'être sans danger pour la liberté.

« En conséquence, mon opinion est que Louis a mérité la mort comme un ennemi convaincu de conspiration contre la liberté nationale et d'attentat contre la sûreté générale de l'Etat; mais qu'il doit être sursis à l'exécution du décret de mort que vous rendrez, jusqu'au moment où la République jouira pleinement des bienfaits de sa nouvelle Constitution, et que la paix sera solidement établie entre elle et les ennemis de sa liberté; époque à laquelle le peuple fera examiner par ses représentants ce qui conviendra le mieux à ses intérêts et à sa gloire, ou de faire exécuter votre décret, ou d'aggraver la peine de mort en bannissant le coupable. (*Une voix* : Aggraver la peine de mort par le bannissement !) Oui, je dis ag-

graver, car être banni du territoire des Français, c'est, selon moi, une peine plus dure que la mort.

« Je vote enfin pour que, jusqu'à la même époque, Louis reste prisonnier du peuple français, sous la responsabilité des corps administratifs de la ville où il sera détenu ; et que dans le cas d'une nouvelle invasion sur notre territoire des ennemis qu'il a suscités à la République, le décret de mort porté contre lui soit exécuté à la réquisition et sous la responsabilité du pouvoir exécutif. Mon opinion est indivisible. »

Le 12 mars 1793, il demanda, au nom de la ville de Bourbon-Lancy, « qu'il fût permis à cette commune de quitter le nom de Bourbon pour prendre celui de Belle-Vue-les-Bains. » N'ayant été réçu à aucun des Conseils qui remplacèrent la Convention, Montgilbert fut nommé commissaire du Directoire après la session, et ne reparut plus dans les assemblées législatives. Lors de la déclaration d'âge exigée des conventionnels en août 1795, il inscrivit « qu'il avait trois enfants, dont deux à sa femme. » On a de lui : *Des sociétés populaires dans un go. vnement républicain* (an III).

MONTGOLFIER (AUGUSTE DE), député de 1855 à 1886, né à Saint-Marcel-lès-Annonay (Ardèche) le 28 août 1828, de la famille de Joseph-Michel et Jacques-Etienne Montgolfier, inventeurs des aérostats à air chaud, fut élève de l'École centrale des arts et manufactures, et s'établit fabricant de papiers dans son département, à Saint-Martin. Maire de cette commune, et d'opinions monarchistes, il fut inscrit, le 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de l'Ardèche, et fut élu député de ce département, le 2^e sur 6, par 45,423 voix (88,137 votants, 111,845 inscrits). M. de Montgolfier prit place à droite. Mais l'élection de l'Ardèche fut annulée, et, au nouveau scrutin du 14 février 1886, M. de Montgolfier n'obtint que 45,171 voix (92,766 votants), contre 47,193 au dernier élu de la liste républicaine, M. de Saint-Prix.

MONTGOLFIER-VERPILLEUX (PIERRE-LOUIS-ADRIEN), représentant en 1871, sénateur de 1876 à 1879, né à Beaujeu (Rhône) le 6 novembre 1831, arrière-neveu de Jacques de Montgolfier. L'inventeur des aérostats, entra en 1851 à l'École polytechnique, en sortit dans les ponts et chaussées, fut nommé, en 1856, ingénieur ordinaire dans le département de la Loire, et chargé en cette qualité d'exécuter, dans les vallées du Forez et de Gien, des barrages contre les inondations. Chevalier de la Légion d'honneur en 1865, ingénieur de 1^{re} classe le 24 décembre 1869, il fut nommé commandant de mobiles en 1870, et, versé dans l'arme du génie, prit part à la défense de Briançon et aux différents combats qui eurent lieu devant cette place. Élu, le 8 février 1871, représentant de la Loire à l'Assemblée nationale, le 3^e sur 11, par 41,949 voix (89,275 votants, 143,320 inscrits), il siégea à droite, fut envoyé en mission à Saint-Etienne après l'émeute communaliste qui agita cette ville (1871), fut, à l'Assemblée, rapporteur de la commission des travaux publics, et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, pour le pouvoir constituant, contre le service de trois ans, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Officier de la Légion d'honneur du 16 mars 1872, directeur de la Compagnie des forges et aciéries de la marine, il fut

élu, le 30 janvier 1876, sénateur de la Loire, par 218 voix (393 votants), prit place à droite, et vota la dissolution de la Chambre demandée par le ministère de Broglie. Après la chute du cabinet du 16 mai, il fut plusieurs fois question de M. de Montgolfier pour le portefeuille des Travaux publics. Le renouvellement triennal du Sénat, le 5 janvier 1879, ne lui fut pas favorable ; il échoua avec 121 voix sur 390 votants.

MONTGUYON (CHARLES-GUSTAVE-HARDOUIN, COMTE DE), député de 1830 à 1831 et pair de France, né à Montfermeil (Seine-et-Oise) le 14 octobre 1775, mort à Paris le 7 avril 1847, « fils de messire Claude de Montguyon, chevalier, seigneur de Puisieux en partie, et de dame Jeanne-Gabrielle Du Houx », propriétaire et maire de Buron (Oise), conseiller général, fut créé baron de l'Empire le 28 mai 1809, et devint député de l'Oise, au grand collège, le 3 juillet 1830, avec 159 voix (293 votants, 328 inscrits). Il se déclara partisan de la monarchie de Louis-Philippe et siégea à la Chambre des députés dans la majorité conservatrice jusqu'en 1831. M. de Montguyon fut, le 11 octobre 1832, élevé à la pairie. Il continua, à la Chambre haute, de soutenir de ses votes le gouvernement royal jusqu'à sa mort. Officier de la Légion d'honneur.

MONTHEILLET (LOUIS), député de 1883 à 1885, né à Ambert (Puy-de-Dôme) le 20 mars 1812, fit ses études de médecine aux facultés de Montpellier et de Paris, et fut admis comme interne à l'hospice de Clermont-Ferrand. Démocrate militant, il prépara, en 1840, un banquet de protestation en faveur de la réforme électorale ; ce banquet fut présidé par Couthon, le fils du conventionnel, et trois mille convives y prirent part. Peu après, il fut condamné à dix ans de détention pour les troubles à l'occasion du recensement. M. Montheillet, qui s'était dérobé aux poursuites, passa cinq années en exil. En 1848, il s'établit comme médecin à Vichy, où il soutint, avec Félix Mathé, la lutte contre le gouvernement présidentiel de L.-N. Bonaparte. La réaction l'obligea à regagner sa ville natale. Déporté en Algérie à la suite du coup d'Etat du 2 décembre 1851, il fut, à sa rentrée, interné à Charly (Rhône), continua de combattre l'Empire, devint maire de Charly après le 4 septembre 1870, et fut destitué de cette fonction par le préfet Ducros. Les opinions républicaines qu'il n'avait cessé de manifester le firent choisir comme candidat radical à la députation, le 20 mai 1883, en remplacement de M. Varambon démissionnaire : M. Montheillet fut élu par 5,071 voix (10,066 votants, 19,767 inscrits), contre 4,670 à M. Thévenet, opportuniste. Il prit place à l'extrême-gauche de la Chambre et vota pour la séparation de l'Église et de l'État, contre les crédits de l'expédition du Tonkin, et contre la politique opportuniste. Élu, le 4 octobre 1885, sur la liste radicale socialiste du Rhône, il échoua avec 17,750 voix (136,430 votants). M. Montheillet fit une nouvelle et inutile tentative, le 8 juillet 1888, pour rentrer à la Chambre des députés : il réunit alors 10,144 voix contre 37,133 à M. Chépié, élu, et 17,147 à M. Vaillant. Il s'agissait de remplacer M. Rochet décédé.

MONTHIERRY (DE). — Voy. TRÉHU.

MONTHOLON (NICOLAS DE), député au Corps législatif en 1808, né à Paris le 6 décembre

bre 1736, mort à Paris le 15 mai 1809, d'une ancienne famille de magistrats, « fils de M. Pierre de Montholon, chevalier, enseigne des vaisseaux du roi, et de dame Marguerite Baron », était, à Paris, membre de la commission administrative des hospices, lorsqu'il fut appelé (18 février 1808) par le Sénat conservateur à siéger dans le Corps législatif comme député de la Seine. Il mourut l'année d'après.

MONTHOLON (CHARLES-TRISTAN, COMTE DE), représentant en 1849, né à Paris le 21 juillet 1783, mort à Paris le 20 août 1853, « fils de Mathieu de Montholon, chevalier, colonel des dragons de Penthièvre, et de Angélique-Aimée de Rostaing », de la famille du précédent, fut destiné de bonne heure à l'état militaire. Elève de marine à bord de la frégate la *Juno*, lors de l'expédition contre la Sardaigne, il entra dans l'armée (1798), et parvint rapidement au grade de chef d'escadron; il se signala, à la journée du 18 brumaire, par son zèle pour les intérêts de Bonaparte. Il servit dans les campagnes d'Autriche, de Prusse et de Pologne, fut blessé à Essling, créé comte après Wagram, et attaché à la personne de Napoléon. Plusieurs missions délicates qu'il eut à remplir, notamment (1811) en qualité de ministre plénipotentiaire près de l'archiduc Ferdinand, à Wurtzbourg, achevèrent de le mettre en évidence. A la suite d'un mémoire qu'il adressa à l'empereur sur la situation intérieure de l'Allemagne et sur les dispositions des princes confédérés, il fut promu général de brigade et nommé commandant du département de la Loire. Resté fidèle à la cause bonapartiste, malgré les sollicitations de Sémonville, son beau-père par son mariage avec sa mère, Mme de Montholon, et de Macdonald, son beau-frère, qui le pressaient de se rallier à la Restauration (1814), il rejoignit Napoléon revenant de l'île d'Elbe dans sa marche sur Paris, fut nommé (1815) adjudant-général, se battit bravement à Waterloo, et, avec sa femme et ses enfants, accompagna l'empereur à Sainte-Hélène. Il assista Napoléon à ses derniers moments, et publia avec le général Gourgaud les manuscrits intitulés : *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon, écrits à Sainte-Hélène sous sa dictée* (1823 et années suivantes). L'empereur lui avait laissé deux millions par testament et l'avait nommé un de ses exécuteurs testamentaires. Montholon entreprit alors des spéculations qui furent malheureuses. Menacé de la prison pour dettes, il dut se réfugier en Belgique (1828). Il sollicita, après 1830, sa réintégration dans l'armée, et l'obtint avec peine en raison de son passé commercial; son nom ayant figuré (1840), avec le grade de chef d'état-major au bas de la proclamation de Louis-Napoléon lors de l'échauffourée de Boulogne, il fut condamné par la Chambre des pairs à vingt ans de détention, et enfermé avec le prince au château de Ham; il en sortit après l'évasion de Louis-Napoléon. Dans une lettre du 4 février 1844, à propos d'articles parus à l'occasion de la mort du général Bertrand, il demanda à Degeorges, alors rédacteur du *Propagateur*, de faire savoir par la presse « que la fidélité de Montholon pour Napoléon 1er fut au moins aussi grande que celle de Bertrand. » Une seconde lettre, du 8 février, remercia Degeorges pour son article. M. de Montholon fit imprimer, en 1847, son ouvrage : *Récits de la captivité de Napoléon à Sainte-Hélène*. Après la révolution de février 1848, il fut élu (13 mai 1849), par le département de la Charente-Inférieure, représentant à l'Assemblée législative, le 7e sur

10, avec 40,199 voix (90,799 votants, 142,041 inscrits). Il se borna à voter silencieusement avec la droite, pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Pariet sur l'enseignement, etc., et à appuyer ensuite la politique du coup d'Etat. Admis à la retraite, comme général, le 17 mai 1850, il fut réintégré après le coup d'Etat dans son grade de général de brigade; dans une lettre du 26 avril 1852, il se plaignit de cette réintégration, en remarquant que Napoléon lui avait donné les trois étoiles à Sainte-Hélène. Il mourut l'année d'après.

MONTHOLON-SÉMONVILLE (CHARLES-FRANÇOIS-FRÉDÉRIC, MARQUIS DE), sénateur du second Empire, né à Paris le 27 novembre 1814, mort à Rouen (Seine-Inférieure) le 20 avril 1886, de la famille des précédents, suivit la carrière diplomatique et parvint aux fonctions d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire aux Etats-Unis, puis à Lisbonne. Le 11 avril 1870, il fut appelé à faire partie du Sénat, où il soutint le gouvernement de Napoléon III jusqu'au 4 septembre. Grand-officier de la Légion d'honneur.

MONTIGLIO-D'OTTIGLIO (JOSEPH-MARIE, BARON), député au Corps législatif de 1811 à 1814, né à Casal (Italie) le 10 décembre 1768, mort à une date inconnue, « fils de très-illustre monsieur le chevalier Jean-Marie Montiglio, et de la très-illustre dame Marie Mochia », suivit la carrière des armes, et entra, le 27 mai 1783, comme lieutenant au service du roi de Sardaigne. Adjudant-major le 29 juin 1786, lieutenant effectif le 6 avril 1793, lieutenant-capitaine des grenadiers le 14 juin 1794, il devint maire d'Ottiglio en l'an XI, puis président de l'assemblée cantonale de Casal, et fut nommé par le gouvernement français (2 thermidor an XII) sous-préfet de Bobbio. Membre de la Légion d'honneur le 14 floréal an XIII, il fut fait baron de l'Empire le 2 mai 1811, et entra au Corps législatif six jours après (8 mai), pour y représenter le département de Gènes. Il siégea jusqu'en 1814.

MONTJALLARD (N.), député en 1789, né à une date inconnue, mort à Paris le 18 août 1791, était curé de Barjols lors de la Révolution. Élu, le 7 avril 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Toulon, il se montra d'abord favorable aux idées nouvelles, vota la vérification en commun des pouvoirs, et, le 28 décembre 1790, prêta le serment civique; mais il revint bientôt aux opinions de la droite, et désespéré, a-t-on dit, de son attitude précédente, il se jeta par sa fenêtre le 18 août 1791 et mourut au bout de trois quarts d'heure de souffrances, ainsi que le rapporte un curieux écrit du temps, intitulé : *Détail de la mort tragique d'un député à l'Assemblée nationale, qui s'est tué lui-même rue Saint-Marc, avec la déclaration qu'il a laissée par écrit* (De l'imprimerie de Laurent, rue Traversière, 1791), et dont voici la teneur : « De tous les actes de démenée et de frénésie auxquels l'homme peut se porter, le plus effrayant sans doute, le plus douloureux pour l'humanité, est sans contredit le suicide. Cet affreux délire, très peu commun autrefois en France, avec les modes d'Angleterre, d'une manière effrayante. Des citoyens de tous les rangs, de toutes les classes, ont imité à l'envi l'horrible exemple que leur donnaient les habitants de Londres.

« Un ecclésiastique, un membre du Corps législatif, vient de renouveler, dans la capitale, ces scènes affligeantes. Ah! pourquoi ne peut-on ensevelir dans un profond oubli cet acte de désespoir! Qu'il est affligeant d'avoir à décrire des scènes semblables! Mais l'explosion faite, il est impossible d'ensevelir dans les ténèbres un événement pareil, et, au contraire, le tableau ne peut qu'en être utile, et les profondes réflexions qu'il doit faire naître peuvent tourner à l'avantage de la morale et de l'humanité.

« M. l'abbé de Montjallard, curé de Barjols, député du département du Var à l'Assemblée nationale, était du nombre de ces représentants de la nation, qui ne dictent des lois que par assis et levé et dont la hausse ou la baisse régent les mouvements de l'Etat, ou plutôt ne régent rien, car il était, à ce qu'on prétend, de cette minorité protestante, c'est-à-dire du côté droit, et tout le monde sait que ces messieurs ont peu influé sur les décrets de l'Assemblée. Quoi qu'il en soit, M. l'abbé de Montjallard n'avait rien fait voir jusqu'ici, dans sa conduite ni dans son caractère, qui pût annoncer le dégoût de la vie, au contraire, il passait pour n'avoir pas été ennemi de ses plaisirs, et jamais la noire mélancolie n'avait paru les empoisonner; la veille même de sa mort, il n'a donné aucun signe de désespoir, ni même de tristesse, et son visage n'annonçait que ce mécontentement ordinaire qui figure sur toutes les physionomies aristocratiques.

« Hier matin, vers les onze heures, son perruquier est arrivé chez lui, rue Saint-Marc, n° 8. Après les préliminaires de la toilette, ce barbier, causeur et questionneur de son métier, suivant l'usage, lui a demandé ce que l'on avait fait à l'Assemblée nationale; M. l'abbé de Montjallard ayant répondu froidement à cette question, celui-ci a insisté et désiré savoir quand tout serait fini. — Bientôt, a répondu l'abbé. Oui, j'espère, a-t-il répété, que tout sera bientôt fini. — Et la conversation a cessé. Le perruquier ayant fini sa besogne, a couru chez ses pratiques. Mais à peine était-il sur le seuil de la porte cochère qu'il a vu celui qu'il venait de coiffer étendu à ses pieds et nageant dans son sang. Cet infortuné venait de se précipiter de sa fenêtre. Un instant plus tôt, un garde national qui passait devant la porte, et le perruquier lui-même, eussent été écrasés de sa chute.

« Cet affreux événement a consterné tous les spectateurs. Le malheureux abbé respirait encore et, quoiqu'il eût le corps et la tête brisés, il conservait un reste de connaissance. On l'a aussitôt transporté chez lui, et on s'est hâté de lui porter tous les secours nécessaires. Mais, hélas! c'était bien en vain, il n'y avait aucun espoir, et on a appelé les secours spirituels. L'infortuné a vécu environ une heure, dans les souffrances les plus grandes, au milieu desquelles il a donné de véritables signes de repentir au ministre de la religion, des mains duquel il a reçu l'absolution et l'extrême-onction.

« Il est mort hier jeudi 18 août, à midi et demi, à l'Hôtel-Royal, rue Saint-Marc, où il logeait. Il s'est jeté du troisième étage. Des personnes qui le voyaient assez ordinairement, prétendent avoir remarqué que depuis trois mois il était extraordinairement affecté, et que sa tête s'altérait insensiblement. On dit qu'on a trouvé sur son secrétaire le commencement d'un brouillon de lettre, écrit de sa main et conçu en ces termes : « Je déclare que personne que moi n'a attenté à mes jours... Il m'est impossible de supporter plus longtemps le far-

deau d'une si douloureuse vie... Que le ciel me pardonne, comme je pardonne aux hommes... »

« Puisse-t-il être exaucé! »

MONTJOYE-VAUFREY (FRANÇOIS-FERDINAND-FÉLIX-HAMANN, COMTE DE), député en 1789, né et mort à des dates inconnues, fut élu, le 3 avril 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage de Belfort et Huningue. Il remit ses pouvoirs en faisant des réserves, demanda un congé le 15 juin 1790, et ne parait pas avoir siégé depuis lors. Il émigra à l'époque de la Terreur et se rendit en Suisse, où il fut signalé, en 1797, à l'ambassadeur du Directoire, Barthélemy, comme tenant à Bâle des réunions secrètes d'émigrés en correspondance avec des personnages influents de Paris. Sur la demande du gouvernement français, les magistrats suisses l'expulsèrent : on perd sa trace depuis cette époque.

MONTJOYEUX (ANTOINE RICHARD DE), député au Corps législatif de 1858 à 1868, sénateur du second Empire, né à Paris le 22 octobre 1795, mort au château d'Annay (Nièvre) le 13 décembre 1874, propriétaire, maire d'Annay (1840), et conseiller général de la Nièvre pour le canton de Cosne (1855), se présenta, le 21 novembre 1858, avec l'appui officiel du gouvernement impérial, dans la 1^{re} circonscription de ce département, comme candidat au Corps législatif, en remplacement de M. Petiet décedé; il fut élu député par 25,654 voix (27,312 votants, 45,074 inscrits), contre 1,353 à M. Bonabeau. M. de Montjoyeux vota avec la majorité dynastique et fut réélu, au même titre que précédemment, le 1^{er} juin 1863, mais cette fois dans la 2^e circonscription de la Nièvre, par 17,062 voix (21,271 votants, 30,897 inscrits), contre 3,212 à M. Girerd et 906 à M. L. de Ribérolles. Il reprit sa place dans la majorité, et siégea jusqu'en 1868, époque à laquelle un décret impérial (15 août) l'appela à faire partie du Sénat. Il fut remplacé au Corps législatif, le 19 septembre suivant, par M. de Bourgoing. Le 4 septembre 1870 rendit M. de Montjoyeux à la vie privée. Chevalier de la Légion d'honneur (6 août 1860).

MONTLAUR (EUGÈNE-JOSEPH VILLARDI, MARQUIS DE), représentant en 1871, né à Paris le 1^{er} octobre 1815, issu d'une famille de Toscane, propriétaire et membre de la société d'agriculture de l'Allier, conseiller général du canton d'Escurolles de 1852 à 1870, officier de la Légion d'honneur (9 mai 1868), commanda, en 1870, un bataillon de mobiles du Loir-et-Cher, et fut élu, le 8 février 1871, représentant de l'Allier à l'Assemblée nationale, le 7^e et dernier, par 49,741 voix (73,640 votants, 106,359 inscrits). Il prit place à droite, fut rapporteur des pétitions demandant l'interdiction du gouvernement en faveur du rétablissement du pouvoir temporel du pape, signa l'adresse des députés syllabistes, et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, pour le pouvoir constituant, contre le service de trois ans, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Il quitta la vie politique après cette législature. M. de Montlaur s'occupa surtout d'agriculture et de littérature; on a de lui : *Portraits, paysages et impressions* (1844); *De l'agriculture en France* (1845); *La question italienne* (1846); *Giovanni Leopardi* (1845); *De l'ordre social* (1850); *De l'Italie et de l'Espagne* (1852); *La vie et le*

riée (1864) ; il collabora aussi au *Courrier français*.

MONTLOSIER (FRANÇOIS-DOMINIQUE REYNAUD, COMTE DE), député en 1789, pair de France, né à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) le 16 avril 1755, mort à Clermont-Ferrand le 9 décembre 1838, était le douzième enfant de « M. Michel-Amable de Reynaud, chevalier seigneur de Coufolan, Beauregard, de Meix et Bourdelles, et de Mme Marguerite-Agnès de Rigaud ». Sa famille, de vieille noblesse, mais peu aisée, l'envoya à six ans chez les jésuites de Clermont-Ferrand ; son caractère indiscipliné se plia cependant aux études méthodiques : il s'occupa de préférence de questions scientifiques et historiques. Il épousa une veuve, plus âgée que lui de 15 ans, mais qui possédait un ancien château vendu par sa famille : « Je n'étais amoureux ni d'elle ni de sa fortune, dit-il dans ses *Mémoires* ; je l'étais de ce lieu un peu sauvage (Recolène) qui me rappelait les jours de mon enfance. » C'est là qu'il composa son *Essai sur les Volcans d'Auvergne*, publié en 1789. L'étude de l'histoire l'avait aussi mêlé au mouvement politique, et il fut élu, le 25 juillet 1789, député suppléant de la sénéchaussée de Riom aux États-Généraux. Admis à siéger, le 29 septembre 1789, en remplacement de M. de la Rouzière démissionnaire, il se montra l'un des plus ardents champions des privilèges de la royauté, prit souvent la parole et presque toujours contre les réformes demandées par la majorité, s'opposa à l'aliénation des domaines de la couronne, et demanda que le roi eût seul le droit de paix ou de guerre. Rappelé à l'ordre dans cette discussion, pour la violence de son langage (17 mai 1790), il répondit qu'il avait d'autres phrases à placer semblables à celles qui provoquaient ce rappel. Il proposa que les députés chargés de deux fonctions fussent tenus d'opter pour l'une d'elles, combattit avec vivacité la constitution civile du clergé et, ayant excité les protestations des tribunes, réclama ironiquement pour elles voix délibérative. A la fin de la session, ayant droit, comme député, de se faire payer des frais de poste de Paris à Clermont-Ferrand, il jugea « plus franc et plus gai » de les demander pour Coblenz : le commis de l'Assemblée nationale trouva l'idée amusante et paya. M. de Montlosier se rendit donc à Coblenz aux frais de l'Etat, fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, alla ensuite à Hambourg, puis à Londres où il publia en français le *Courrier de Londres* avec Mallet-du-Pan, Malouet et Lally-Tollendal. Ce journal était d'un ton assez modéré, et à ce propos, le comte d'Artois lui dit un jour : « Vous écrivez quelquefois des sottises. — J'en entends si souvent ! » répliqua Montlosier. Après le coup d'Etat de brumaire, le *Courrier de Londres* défendit la politique du premier consul. Talleyrand demanda alors à Bonaparte le rappel de M. de Montlosier ; ce dernier, prévenu de la démarche, rentra aussitôt, mais fut arrêté à Calais et enfermé au Temple à Paris, où il ne resta d'ailleurs que quelques heures. On le renvoya à Londres, d'où il revint en 1803, dûment autorisé cette fois ; il voulut continuer à Paris la publication de son journal sous le titre de *Courrier de Londres et de Paris*, mais la censure le supprima après quelques numéros. Pour l'en dédommager, le premier consul l'attacha au ministère des Affaires étrangères, et requit sa collaboration pour le *Bulletin de Paris* où il publia des articles très vifs contre l'Angleterre. Après la procla-

mation de l'Empire, l'empereur le chargea d'écrire une *Histoire de la monarchie française*, dans laquelle, tout en indiquant les causes irrémédiables selon lui, de la ruine de la monarchie, Montlosier demandait la restauration du régime féodal ; aussi l'ouvrage ne parut pas sous l'Empire, mais seulement sous la Restauration, grâce encore à une préface des plus agressives contre Napoléon. Après l'échec de son mandat d'historien, l'empereur le chargea de le renseigner sur l'opinion des gens en vue sur son compte ; mais, Napoléon ayant oublié un jour dans sa voiture un feuillet de ces rapports, Montlosier, découvert, refusa de continuer cette besogne. Il revint alors à ses études scientifiques, alla visiter les volcans d'Italie (1812), rentra en France en janvier 1816, et se mit à faire de l'agriculture dans son domaine de Randan (Puy-de-Dôme). Mais ses ardeurs de polémiste le reprirent bientôt, et il les tourna, cette fois, contre les jésuites et la congrégation, tant dans son *Mémoire à consulter*, que dans sa pétition (1826) à la Chambre des pairs, dans laquelle, « frappé de l'envahissement du parti prêtre », il dénonce la congrégation, une assemblée pieuse d'anges, un sénat de sages, un foyer d'intrigues et de démons. » Les journaux d'alors firent au *Mémoire* un prodigieux succès. Le gouvernement supprima à l'auteur la pension qu'il tenait de Napoléon, le fit attaquer par les journalistes à sa solde, et le poussa finalement dans l'opposition ; en 1830, M. de Montlosier collabora au *Constitutionnel* sans renoncer pourtant à son incurable antipathie contre le nom et les idées de la Révolution. Nommé conseiller général du Puy-de-Dôme après les journées de juillet, il fut appelé à la Chambre des pairs le 11 octobre 1822, et y défendit en maintes occasions, avec une verve que son grand âge n'avait guère assagie, la monarchie de juillet. Près de mourir à Clermont-Ferrand, il se vit refuser le secours de la religion par l'évêque de la ville qui exigea en vain une rétractation : la population de Clermont se porta en foule à ses funérailles. Il était, depuis 1825, président de l'Académie de Clermont. On a de lui : *Essai sur la théorie des volcans en Auvergne* (1789) ; *De la nécessité d'une contre-révolution et des moyens de l'exécuter* (1791) ; *De la monarchie française depuis son établissement jusqu'à nos jours* (1811) ; *De la monarchie française depuis le retour de la maison de Bourbon jusqu'au 1er avril 1815* (1815-1817) ; *Mémoire à consulter* (contre les jésuites) (1826, 2 volumes) ; *Mystères de la vie humaine* (1829) ; *Mémoires sur la Révolution française, le Consulat, l'Empire et la Restauration, 1755-1830* (1830, 2 volumes) ; *Mémoires de M. le comte de Montlosier* (1831, 4 volumes) ; *Du prêtre et de son ministère dans l'état actuel de la France* (1833), etc.

MONTMORENCY (ANNE-CHARLES-FRANÇOIS, DUC DE), pair de France, né à Paris le 12 juillet 1768, mort à Paris le 25 mai 1846, entra à dix-huit ans dans les gardes du corps, puis devint cornette au régiment de dragons colonel-général. Il émigra en 1790, alla en Suisse, en Belgique, en Allemagne, fit la campagne de 1794 à l'armée des princes, rentra en France à l'époque du Consulat, et se fixa au château de Courtalain en Dunois. Maire de Courtalain, conseiller général, créé comte de l'Empire le 17 mai 1810, il fut appelé le 8 janvier 1814, au commandement de la garde nationale de Paris, et prêta serment de fidélité à l'empereur le 17 janvier suivant. Lors de